

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DE 10 MARS 2017**

Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00

Présents :

MM. Adrien KUNKLER, Sylvain ZAPPELINI, Michel CRON, Ahmet PODGORA, Vincent SUTTER, Christian ALLEMANN,
Mmes Corinne STARCK, Patricia BAUMANN, Katia FIMBEL, Josiane JURET, Anne-Catherine SUTTER, Anita WILLER

Absents excusés : MM. Gérard HUFFSCHMITT, Gérard POURE

Secrétaire de séance : Virginie RENTZ

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26/01/2017
2. Questions financières
3. Indemnité de fonctions des élus
4. Intercommunalité : désignations des représentants aux commissions thématiques de Saint-Louis Agglomération
5. Motion pour le maintien du CIO à Saint-Louis
6. Chasse
7. Droit de préemption
8. Compte-rendu de commissions
9. Divers

POINT N° 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26/01/2017

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il a été adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 – QUESTIONS FINANCIERES

1. Travaux d'aménagement place rue Wilson

M. le Maire présente le devis pour l'aménagement du parking rue Wilson de TP WIEDMER d'un montant 34035€ HT soit 40 842.00€ TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de TP WIEDMER pour un montant de 34035€ HT soit 40842€ TTC

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions et à signer les documents afférents.

La commission voiries se réunira afin de définir l'aménagement du parking avant le lancement des travaux.

2. Supérette

M. le Maire présente le devis de Dietschy pour la fourniture et pose d'un chauffage rideau d'air : le montant s'élève à 2 435€ HT soit 2 922€ TTC. Le devis a été demandé afin de limiter l'entrée d'air froid en plein hiver pour les clients qui souhaitent rester attablés à l'entrée lorsqu'ils prennent une boisson chaude.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE à ce que l'entreprise explique le fonctionnement de l'appareil (allumage automatique ou non, niveau sonore de la soufflerie)

DONNE son accord de principe pour le devis de l'entreprise DIETSCHY pour un montant de 2435€ HT soit 2922€ TTC.

3. Adoucisseur salle polyvalente

M. Zappellini présente un devis qu'il a demandé à l'entreprise Gutzwiller de Hégenheim pour la fourniture et pose d'un adoucisseur à la salle polyvalente. Le devis comprend également le déplacement d'un ballon d'eau chaude pour faciliter l'installation de l'adoucisseur près du compteur. Le montant s'élève à 4 362.49€ HT soit 5 234.99€ TTC. M. le Maire demande à ce que d'autres devis soient demandés afin de comparer les prix.

4. Création d'un sanitaire personne à mobilité réduite Halle de la Liberté

M. le Maire informe le conseil qu'il appartient de respecter l'agenda accessibilité qui prévoit la mise aux normes de la Halle de Liberté en 2017 : parmi ces travaux, il y a la nécessité de créer un sanitaire pour personne à mobilité réduite. C'est pourquoi il présente le devis de Sundgau rénovation relatif à ces travaux. Le montant s'élève à 9 359.00€ HT soit 11 230.80€ TTC. Il s'agit également de l'entreprise qui a effectué la création d'un sanitaire du même type à l'école primaire, dans le cadre de l'agenda accessibilité. Les travaux ont été réalisés en février.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE que la commission bâtiments se réunisse à l'école pour évaluer les travaux effectués par cette entreprise en février.

APPROUVE le devis de SUNDGAU RENOVATION d'un montant de 9359€ HT soit 11230.80€ TTC, sous réserve que les travaux de l'école effectués en février 2017 soient satisfaisants.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 du budget communal

AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions et notamment au titre de la DETR 2018.

AUTORISE M. LE Maire à signer les documents afférents.

POINT 3 – INDEMNITE DE FONCTIONS DES ELUS LOCAUX

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 constatant l'élection du maire et de ses 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE, avec effet au 1^{er} janvier 2017,

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints au montant maximal de l'indice terminal de la grille indiciaire de la fonction publique prévu pour les communes de 500 à 999 habitants.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

POINT 4 – INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS

1. commissions thématiques

M. le Maire informe le conseil que suite à la fusion des 3 communautés de communes, 18 commissions ont été créées et l'agglomération de Saint-Louis souhaiterait que chaque commune soit représentée par un délégué dans chaque commission.

- Affaires transfrontalières : M. Zappelini Sylvain
- Aménagement du territoire : M. Podgora Ahmet
- Mutualisation / équilibre territorial / proximité : néant
- Environnement : M. Zappelini Sylvain
- Climat / énergie : M. Zappelini Sylvain
- Assainissement : M. Kunkler Adrien
- Eau : M. Kunkler Adrien
- Mobilité / transports urbains : M. Sutter Vincent
- Patrimoine / infrastructures : néant
- Habitat : néant
- Tourisme : néant
- Sports : Mme Starck Corinne
- Accessibilité : M. Zappelini Sylvain
- Numérique : M. Sutter Vincent
- Politique de la ville : néant
- Petite enfance / RAM : Mme Starck Corinne
- Jeunesse / langue alsacienne : Mme Juret Josiane
- Culture / maison de santé : Mme Starck Corinne

2. Désignations des délégués à la Commission locales d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Titulaire : M. Wiederkehr Denis

Suppléant : M. Kunkler Denis

POINT 5 – MOTION POUR LE MAINTIEN DU CIO

Alertés par la menace de fermeture qui pèse sur le CIO de Saint-Louis, les élus de St Louis Agglomération souhaitent exprimer leur attachement à ce service public de proximité et demandent le maintien de cette structure dans la ville centre.

Partenaire incontournable dans le réseau des acteurs de l'orientation et de l'insertion, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis est un lieu d'accueil public gratuit pour tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que pour les adultes.

Sur le périmètre de St Louis Agglomération, les services du CIO couvrent 7 collèges et 2 lycées soit une population scolaire cible de plus de 6450 élèves et étudiants (5207 élèves et étudiants de 5 collèges publics et un lycée public -le plus grand d'Alsace- + 1247 élèves de 2 collèges et un lycée privés).

Tout au long de l'année, le CIO organise des entretiens personnalisés et des actions collectives en lien avec la connaissance des métiers, les parcours d'orientation et de formation, l'évolution professionnelle ou la prévention du décrochage scolaire.

Le bilan d'activité 2015-2016 fait apparaître des actions individuelles au profit de 1919 élèves, soit 598 dans les locaux de Saint-Louis et 1321 en établissements scolaires.

A cela s'ajoutent 199 actions individuelles en faveur de jeunes et d'adultes en insertion et l'accueil personnalisé de 786 parents.

Par ailleurs, près de 500 actions collectives complémentaires ont été menées en direction des jeunes, auprès des parents, des équipes éducatives et autres partenaires et professionnels du réseau.

Le CIO s'inscrit pleinement dans le réseau reconnu des acteurs de l'orientation et de l'insertion, il favorise la réussite éducative de nos élèves, accompagne les publics dans leur projet professionnel tout en contribuant à la valorisation de l'emploi local

Face à l'envergure de ces missions, à la multiplicité des interventions du CIO sur notre territoire, aux spécificités de notre bassin de vie, de ses fragilités (jeunes allophones en augmentation, quartier prioritaire de la politique de la ville,...), de ses atouts (opportunités d'emplois, marché du travail frontalier,...), il apparaît absolument nécessaire de préserver un service de qualité et de proximité, en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux sociaux et économiques de notre Agglomération qui connaît la croissance démographique la plus importante de la Région Grand-Est.

POINT 6 - CHASSE

LOT n°3

M. André CRON, adjudicataire de la chasse communale d'Attenschwiller, lot n°3, souhaite s'adjoindre le permissionnaire suivant pour la période de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024 :

- M. Bernard IFRID, 17 rue des Sapins, 68640 MUESPACH-LE-HAUT en lieu et place de
- M. Martin STADLER, domicilié Feldstrasse 33, 4123 ALLSCHWIL (suisse), démissionnaire

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, donne son accord à cette nomination au titre de permissionnaire de la chasse communale, sous réserve de l'avis des organismes extérieurs

de la Commission consultative communale de la chasse. Les pièces justificatives demandées dans l'article 6.1 et 6.2 du cahier des charges ont été jointes au dossier et sont en notre possession.

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, constate que le permissionnaire a son séjour principal à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la nomination de M. Bernard IFRID, au titre de permissionnaire de la chasse communale, lot n°3, sous réserve de l'avis des organismes extérieurs de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

POINT 7 - DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour la cession suivantes :

- M. MUNCK Gilles et Mme ERBESOL Sylvia Fabienne, vente d'un terrain situé 68 rue Charles de Gaulle, section 2 parcelle 11 d'une surface globale de 0.91 ares à M. et Mme BARTHELEMY Fabien.
- MM ALLEMANN Bertrand et ALLEMANN Christian, vente d'un bien situé 11 rue des prés, section 9 parcelles 195/108 d'une surface globale de 15.32 ares à Mme DOEBELIN Fabienne.

POINT 8 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

M. Kunkler procède à la lecture du compte rendu de la commission constructions.

POINT 9 – DIVERS

- M. le Maire donne lecture du courriel du Président de la Musique Liberté reçu en mairie après le bal de Carnaval organisé le 04 février 2017. Il a été constaté par les organisateurs que les tables étaient sales et couvertes de punaises, qu'il manquait des verres et qu'il faudrait une caisse de rangement pour les cintres qui se trouvent aux vestiaires. M. Kunkler demande à ce que la mention « les tables doivent être nettoyées et rendues en bon état » apparaisse dans les contrats de location. Quant aux verres manquants, Mme Starck est chargée de passer commande pour une centaine de verres. Enfin, M. Zappellini verra avec les agents techniques pour réaliser une caisse de rangement pour les cintres.
- M. le Maire fait part d'un courrier réceptionné à la mairie de la part de Mr Schwob Roman qui attire l'attention de la municipalité sur la vitesse excessive des véhicules qui circulent dans la commune. M. Cron demande s'il est possible de louer des chicane provisoires à l'agglomération de Saint-Louis afin de faire des tests. M. Zappellini souligne que prochainement des sociétés privées seront autorisées à poser des radars. Après en avoir débattu, le conseil municipal demande à ce que la fréquence des contrôles de vitesse soit augmentée. M. le Maire précise que mardi 14 mars aura lieu une réunion à la Brigade de gendarmerie de Saint-Louis et qu'à cette occasion, il en profitera pour revoir ce problème avec le Lieutenant Renard (commandant de la brigade). M. Kunkler demande à ce qu'on voit le coût de la pose de coussins berlinois pour en mettre tout le long des routes départementales. M. Allemann rappelle que des devis pour des gendarmes couchés avaient

été demandés en 2013-2014. Le secrétariat se charge de retrouver ces devis pour les soumettre au prochain conseil.

- M. le Maire informe le conseil que deux demandes pour des emplois saisonniers sont arrivés en mairie. Le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil, une 3^{ème} candidature est susceptible d'arriver dans les prochains jours.
- Haut-Rhin Propre : la campagne nationale est fixée du 24 au 26 mars 2017. En raison du délai très court pour mobiliser la population le conseil municipal décide de fixer la journée Haut-Rhin Propre au 1^{er} avril 2017 à partir de 10h00. Des grillades seront offertes par la commune aux participants.
- Projet de sortie d'exploitation Groelly Jean-Marie : selon l'étude agricole effectuée en 2016, il dépend du Règlement sanitaire départemental qui préconise une distance de minimum 50 mètres par rapport aux constructions environnantes. Comme la commune passera au règlement national d'urbanisme le 27 mars 2017, le conseil municipal peut prendre une délibération pour augmenter la distance après avis de la Chambre d'agriculture puis enquête publique.
- Le secrétariat prendra contact avec la Chambre d'agriculture pour demander leur position quant à la décision de la commune d'augmenter la distance à 100 mètres et quels sont les délais pour lancer l'enquête publique, en précisant que ce projet sera limitrophe au ban communal de Michelbach le Haut (dont le PLU préconise une distance de 100 mètres).
- Plafond de la salle polyvalente : M. Allemann a fait des échantillons et a constaté que les dalles du plafond sont effectivement très fragiles. Vu l'ampleur de la tâche (chaque dalle doit être décrochée du plafond, peinte puis remplacée), il estime qu'il faudra 3 personnes à temps plein pendant 3 voire 4 semaines et que de ce fait la salle devra être bloquée pendant cette période. Les travaux pourraient être effectués en janvier 2018, les sociétés qui louent la salle seront prévenues assez longtemps en avance.
- M. Zappellini constate qu'un trait de parking se trouve chez M. Comi, rue Wilson et demande si cela a été fait pendant la période du carnaval. M. Podgora lui répond par l'affirmative.
- M. le Maire a constaté lors du dernier bal de carnaval que la sortie de secours de la Halle de la Liberté était insuffisamment éclairée. M. Zappellini informe que ce problème a été vu avec les agents techniques.
- Le prochain conseil se déroulera le jeudi 30 mars 2017 à 20h00 et sera précédé d'une commission finances à 19h30.

M. le Maire clôt la séance à 22h20.